



## Club de patinage artistique Élan

---

### **Règlements du Club de Patinage Artistique Élan**

#### **En vigueur à partir de juillet 2024**

Afin de permettre à tous de vivre d'agréables moments au sein du club, nous vous demandons de bien lire et de respecter les règlements ci-dessous.

Les patineurs ainsi que leurs parents s'engagent à respecter les règlements du CPA Élan. Le non-respect de ces règlements pourrait entraîner l'expulsion du patineur de la patinoire ou de l'aréna, voire la suspension du CPA Élan. Tout membre du conseil d'administration du CPA Élan a l'autorité nécessaire pour expulser toute personne qui ne respecte pas ces règlements.

Merci de votre précieuse collaboration.

#### **Pour tous les patineurs du club**

1. Tous les patineurs qui n'ont pas réussi l'étape 5 (selon les règlements de Patinage Canada en vigueur depuis le 1er juillet 2011) doivent porter un casque de hockey homologué CSA. Cela s'applique lors des entraînements, des compétitions (en solo et en équipe) et du spectacle de fin d'année;
2. Le port de gants ou de mitaines est obligatoire (Patinage Plus);
3. Le port de jeans est interdit;
4. Les cheveux longs doivent être attachés en tout temps et ne doivent pas gêner la vision du patineur. Utilisez des élastiques ou des barrettes sécuritaires;
5. Ne portez pas de bijoux ou d'objets susceptibles de tomber et de causer des blessures;
6. La gomme à mâcher et toute nourriture sont interdites sur la glace;
7. En cas de chute, relevez-vous rapidement;
8. Les portes de la patinoire doivent être fermées en tout temps;
9. Ne vous asseyez pas sur la bande;
10. L'utilisation du téléphone portable est réservée uniquement à des fins pédagogiques;
11. Utilisez un langage respectueux et évitez toute vulgarité sur la glace, dans les vestiaires et dans l'aréna. Aucun commentaire désobligeant envers les autres (patineurs, parents ou entraîneurs) ne sera toléré;
12. Respectez les autres patineurs et suivez les règles de circulation sur glace pour éviter les collisions;
13. Quittez la glace rapidement à la fin de la session d'entraînement, avant l'arrivée de la surfaceuse.



## Club de patinage artistique Élan

---

### **Pour les parents et patineurs de Patinage Plus**

1. Les parents s'engagent à lire et à expliquer ce document à leurs enfants, ainsi qu'à les informer des conséquences en cas de non-respect des règlements;
2. Il est interdit aux parents de porter dans leurs bras des enfants ayant des patins;
3. Un seul adulte par patineur est admis dans la chambre;
4. L'adulte doit être de retour dans la chambre avant la sortie des patineurs pour faciliter la circulation et éviter les embouteillages devant la patinoire;
5. Pendant les périodes de Patinage Plus, les accompagnateurs doivent se rendre dans les estrades dès le début des cours et ne pas rester autour de la glace pour ne pas perturber le déroulement des cours;
6. Ne pas interpeller les entraîneurs ou les assistants de programme pendant les cours. Attendre la fin des cours pour discuter avec l'entraîneur responsable du Patinage Plus.

### **Pour les patineurs du privé**

1. Aucun patineur ne peut aller sur la glace sans la présence d'un entraîneur;
2. Le patineur et son entraîneur doivent s'assurer que les mouvements exécutés sont sécuritaires pour tous;
3. Les patineurs ne doivent pas rester immobiles sur la glace, que ce soit pour parler ou regarder les autres;
4. Le patineur doit donner priorité au soliste avec musique, sans arrêter de patiner;
5. La musique des patineurs est jouée à leur demande et à tour de rôle. Cependant, priorité est donnée à l'élève en cours avec son entraîneur, puis à celui qui n'a pas encore fait jouer sa musique depuis le début de l'entraînement.

Au 2ème avertissement pour manquement aux règlements, un avis écrit sera envoyé aux parents du patineur, et une décision disciplinaire sera prise par le conseil d'administration du CPA Élan.

\* L'utilisation du genre masculin a été adoptée afin de faciliter la lecture et n'a aucune intention discriminatoire.